

ASSOCIATION « ATHEMAE - CABOT'INS »

FERME DES CABOT'INS

Impasse du Rosy 5
CH-1686 La Neirigue
Switzerland

www.cabotins.ch

www.athemae.ch

animations@admin.athemae.ch



Balade autonome avec les poneys / Quelques consignes...

Général :

- Les équidés sont gourmands mais ne doivent pas s'arrêter en permanence pour manger.
→ C'est vous qui décidez des pauses pour leurs permettre de brouter de l'herbe.
- Les équidés ont plus de force que vous, rien ne sert de les tirer en avant s'ils rechignent à avancer
→ motivez-les en les appelant, et si besoin stimulez-les par l'arrière.
- En cas de pause, les équidés doivent toujours être tenus en main et non attachés à un arbre.
→ Les équidés restent en permanence sous votre surveillance.
- Merci de ne pas traverser les champs ou les bois, mais de rester sur les chemins.

Sécurité :

- Les équidés peuvent ruer → pour prévenir un coup de sabots, gardez une distance de sécurité par rapport à leur arrière-train.
- Un adulte doit toujours tenir un équidé à la corde. Les enfants peuvent tenir avec une double longe.
→ L'adulte tient l'animal du côté gauche.
- Les cordes se tiennent sans les enrouler autour du poignet.
- Les balades se font au pas, merci de ne pas faire trotter ou galoper les équidés. Les enfants ne courent pas à proximité des équidés.
- Les équidés voient loin devant eux, sur les côtés et derrière eux... mais ne voient pas leurs pieds
→ faites attention aux vôtres par rapport aux sabots.

L'art de guider un équidé :

« Une main de fer dans un gant de velours » pour être doux tout en étant ferme

→ Soyez motivant/stimulant, parlez à l'animal et félicitez-le.

→ Rien ne sert de s'énerver lorsque l'animal se montre têtu.

Si vous décidez de faire chevaucher un poney par votre enfant, merci de le faire monter/descendre du côté gauche de l'animal.

Les équidés vous sont confiés ; La promenade se fait sous votre entière responsabilité.

Je soussigné/e reconnais avoir été informé/e des règles et consignes relatives à cette sortie en randonnée. Je m'engage à en respecter le cadre, à assumer les responsabilités qui en découlent et à respecter l'horaire convenu (les retards seront facturés en sus).

En cas d'urgence avec l'animal, merci d'appeler Bénédicte au 076/340.23.03 ou Yves au 078/892.96.37.

Selon la nature du problème rencontré, ses éventuelles conséquences ou l'aide qu'il pourrait être nécessaire de vous apporter, un supplément financier peut vous être facturé.

Date et Signature :

☺ ! Nous vous souhaitons une belle balade ! ☺